AVRIL 2014 VOL. 20 Nº 17

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

SEOM.QC.CA

Syndicalement vôtre

Le Mot du président

LUC JACOB

DANS CE NUMÉRO :

Reconnaissance de capacité : à faire avant les séances d'affectation 2

L'accueil d'une ou d'un stagiaire en 2014-2015 : c'est parti! 2

EBP : ça bouge à la FP! 2

Gestion sécuritaire de l'amiante 3

Quand les rumeurs printanières se multiplient! Respirons un bon coup, rien ne vaut la bonne information! 3

CALENDRIER

Conseil libéré des personnes déléguées

Le 7 mai
au *Le Crystal*
5285, Henri-Bourassa
Ville Saint-Laurent

Plan stratégique 2014-2018 de la CSMB : attention!

Saviez-vous que la CSMB travaille sur son quatrième plan stratégique qui couvrira la période 2014-2018, et que son succès reposera en grande partie sur nos épaules d'enseignantes et d'enseignants? Cela parait loin de la réalité quotidienne actuelle? Pourtant, le plan sera adopté en juin prochain. Et nous risquons d'en ressentir vite les effets!

Un plan stratégique parfaitement orienté et déjà défini

Le plan stratégique contient les grands objectifs et les principales orientations stratégiques de la CSMB. Pour la période 2014-2018, le personnel enseignant sera à l'avant-plan. Parfait, dirons-nous? Mais à quel prix?

Le document *Plan stratégique 2014-2018 - Adoption du projet pour consultation* déposé à la séance du Conseil des commissaires du 11 mars 2014 dresse la table : la cible visée par le prochain plan stratégique est un taux de diplomation et de qualification de 83 % d'ici 2018. Qui a déterminé cette cible et selon quels critères? Est-ce réaliste, considérant les conditions actuelles d'exercice de la profession enseignante? Il en sera ainsi. Qu'on se le dise. Et tout ou presque reposera sur nos épaules, alors que nous souhaitons évidemment le succès du plus grand nombre.

Ces indices de performance réduisent l'éducation à une vision purement utilitariste et s'accordent parfaitement avec la volonté affirmée de la CSMB de se positionner comme leader québécois francophone en éducation.

De fait, le plan stratégique tient compte d'enjeux tels la « *croissance de clientèle (sic!), la concurrence avec l'enseignement privé, le contexte sociopolitique entourant l'avenir des commissions scolaires et la démographie complexe* ». Son caractère éminemment politique saute aux yeux.

Les orientations du plan nous interpellent particulièrement. Celui-ci propose dans un langage ampoulé de travailler autour de quatre orientations :

- Reconnaitre et renforcer *l'effet enseignant*;
- Assurer une continuité harmonieuse entre les différentes étapes du parcours de l'élève;
- Accentuer l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers;
- Vivre ensemble en français.

Le plan propose notamment d'« *identifier et diffuser les pratiques pédagogiques probantes reconnues par la recherche* » et de « *mettre en place des modèles différenciés de soutien et d'accompagnement axés sur les besoins de l'élève [...]* ». La recherche? La notion même d'*effet enseignant* demeure mal comprise.

Notre rôle risque de s'apparenter de plus en plus à celui d'exécutante et d'exécutant de pratiques reconnues par les Services éducatifs de la CSMB. Par contre, le plan prévoit « *instaurer un mode de diffusion qui met en*

voir page 4 : plan ➲

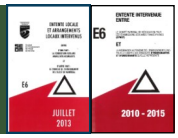

Reconnaissance de capacité : à faire avant les séances d'affectation

***Chantal* LEFORT**
vice-présidente aux relations de travail
***Caroline* PROULX-TROTTIER**
vice-présidente à la vie syndicale

Avant que les séances d'affectation aient lieu en juin prochain, il est important de s'assurer que votre dossier soit à jour concernant la reconnaissance de vos capacités.

Il est de votre responsabilité d'entreprendre les démarches auprès du secteur de la dotation de la CSMB.

Une demande écrite doit être adressée à Mme Suzanne Laverdure, coordonnatrice au secteur de la dotation. La demande doit inclure la preuve de votre nouvelle capacité (champ d'enseignement) telle que définie à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale pour le secteur des jeunes et celui de l'éducation des adultes et à la clause 13-7.17 pour la formation professionnelle.

Faire parvenir une copie à la personne répondante de votre établissement au SEOM (courrier interne n° 808) et conservez-en une pour vos dossiers.

L'accueil d'une ou d'un stagiaire en 2014-2015 : c'est parti!

***Mélanie* HUBERT**
vice-présidente à la vie professionnelle

La CSMB prépare déjà l'accueil des stagiaires pour 2014-2015. Vous pouvez dès maintenant compléter le formulaire d'*intention d'accueillir un stagiaire* disponible sur le portail administratif de la CSMB[1].

Quelques rappels :

- Il faut avoir cinq ans d'expérience en enseignement;
- Les enseignantes et enseignants à 100 % de tâche seront priorisés pour les jumelages;
- La direction doit signer le formulaire;
- Il faut être disponible pour toute la durée du stage (aucun congé planifié au cours du stage).

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui s'engagent à la formation de la relève!

[1] http://portailadm.csmb.qc.ca/intra/Service/Adm/srh/stagiaires/Documents/Formulaire%20d%27intention%20d%27accueillir%20un%20stagiaire%202014-2015.pdf

EBP : ça bouge à la FP!

***Mélanie* HUBERT**
vice-présidente à la vie professionnelle

Depuis mars 2013, les enseignantes et enseignants à la formation professionnelle (FP) peuvent compter sur le support de Sylvie Trudeau, conseillère pédagogique (CP). « *Une CP à la FP, ce n'est pas nouveau!* » direz-vous. La grande nouveauté, c'est que le mandat de Mme Trudeau vise l'adaptation scolaire. Vous avez bien lu : une personne-ressource pour nous aider à structurer l'aide à offrir aux élèves ayant des besoins particuliers (EBP)!

Dans la dernière année, donc, la nouvelle conseillère pédagogique a développé des outils pour mieux supporter les centres de formation professionnelle. Depuis l'automne, un cadre de référence pour les EBP est en développement et en validation auprès des directions. Le document vise à établir une structure qui permettra de mieux accompagner l'élève dès son entrée au centre et jusqu'à l'obtention de sa qualification.

Lors de la dernière rencontre du Comité paritaire EHDAA, la CSMB nous a expliqué que Mme Trudeau accompagnera également les enseignantes et enseignants qui signalent des difficultés. Elle sera en mesure d'établir des plans d'intervention pour les EBP et de déposer au MELS les adaptations nécessaires à faire dans le cadre de la sanction des études. Ces temps-ci, elle assurerait une présence plus visible dans les centres, il est donc possible que vous ayez l'occasion de discuter avec elle et de constater par vous-même l'ampleur du support qu'elle pourra vous apporter.

Gestion sécuritaire de l'amiante

***Mélanie* HUBERT**
vice-présidente à la vie professionnelle

Si la diffusion du registre d'amiante dans les établissements a soulevé une certaine inquiétude et une série de questions fort légitimes, il faut tout de même se rappeler que la présence d'amiante dans les bâtiments du Québec est toujours permise. Ce qui importe avant tout, c'est de connaître à quel endroit et dans quels matériaux on peut en retrouver et de prendre les mesures nécessaires pour éviter la dispersion des fibres dans l'air.

Trois critères sont utilisés afin d'évaluer le potentiel d'exposition relié aux matériaux contenant de l'amiante : la friabilité, l'accessibilité et la condition générale. Il faut donc porter attention aux matériaux endommagés qui s'effritent ou tombent par morceaux. Si ces matériaux sont à portée de main des occupants ou dans des endroits passants et accessibles, les risques seraient plus élevés que si le même dommage devait être observé dans le haut d'un mur ou derrière une bibliothèque, par exemple. Finalement, il faut juger de l'état général du matériau : parle-t-on d'une grande surface ou d'un problème localisé? À quel point est-il endommagé? Bref, à chaque problème, il faut une évaluation différente et des correctifs appropriés s'il y a lieu.

La réglementation prévoit que lorsqu'un revêtement intérieur susceptible de contenir de l'amiante peut émettre de la poussière en raison de son état, l'employeur doit le réparer ou l'enlever en tenant compte des facteurs de dégradation ou de dispersion. Si vous constatez que des matériaux pouvant contenir de l'amiante semblent se dégrader et risquent d'émettre des poussières, vous devez aviser la direction afin que les correctifs requis soient effectués. C'est plus que jamais l'affaire de tout le monde!

Si vous n'avez pas eu l'occasion de consulter le registre, rappelons que la direction devrait avoir affiché les informations concernant votre établissement. Il est aussi accessible sur le portail administratif, dans la section des ressources matérielles.

Quand les rumeurs printanières se multiplient! Respirons un bon coup, rien ne vaut la bonne information!

***Chantal* LEFORT**
vice-présidente aux relations de travail
***Caroline* PROULX-TROTTIER**
vice-présidente à la vie syndicale

Votre direction vous assure que votre classe fermera! Vous savez que M. Tranquilité va prendre sa retraite, Mme Saistout vous l'a dit. Les deux groupes TC déménagent à répit-transit, un nouveau groupe de 4 ans s'installera certainement dans votre école. On fermera 2 groupes de CPT pour l'an prochain. Et quoi encore? Chaque année, la machine à rumeurs s'emballe!

Soyons claires : la seule information que possède votre direction est celle qu'elle a transmise à la CSMB. Il revient à la CS de décider du nombre de groupes et de postes. Ces données seront connues à la fin avril ou début mai. Nous serons là à chacune des étapes. Les personnes déléguées seront réunies le 7 mai prochain à ce sujet et un *Syndicalement vôtre spécial* portant sur la sécurité d'emploi paraitra sous peu. D'ici là, respirons, coupons le moteur de la machine à rumeurs et prenons une pause!

SQAF : 4 gagnantes du concours SEOM

À l'ÉDA : Marie-Rachelle Cadet et Judith Proulx-Contré

À la FP : Sylvie Brabant et Kathy Magoon

Félicitations!

➲ **plan**
suite de la page 1

valeur l'expertise et le rôle des enseignants ». Détenons-nous, oui ou non, l'expertise?

Quelle place pour le personnel enseignant?

On mesure le fossé abyssal existant entre ce qui sera attendu de nous et la réelle place qui nous est accordée dans l'actuel processus de consultation.

Un consultant externe, des directions de services et d'établissements siègent au Comité du plan stratégique. Où sommes-nous dans cette tour d'ivoire? La réponse de M. Yves Sylvain, directeur général de la CSMB, à cette question posée lors de la séance du Conseil des commissaires de mars est édifiante. Il a entre autres précisé que la CSMB juge que l'élaboration du plan ne s'effectue pas dans un contexte de relations de travail! Il rappelle que la CSMB a refusé au SEOM le droit de désigner des membres du personnel enseignant lors des consultations des trois plans stratégiques précédents. Alors pourquoi le faire, même si le personnel enseignant est mis au centre du plan stratégique cette fois, ajouterais-je. La CSMB a pourtant fait appel au SEOM, par exemple, dans le cadre du projet *Vivre ensemble en français*.

Une preuve que le personnel enseignant compte vraiment dans le processus aurait été d'inviter leurs représentantes et représentants officiels sur ce comité. Sans aucun doute, nous aurions apporté notre contribution de manière constructive.

Pourtant, le document *Plan stratégique 2014-2018* précise que le comité s'est inspiré de la vision de la table des conseils d'élèves tenue en octobre 2013. C'était il y a plusieurs mois…

Les élèves avant les profs!

Un groupe *focus* composé entre autres d'enseignantes et d'enseignants a été consulté, sans que le SEOM en soit avisé. Ces personnes, en toute bonne foi certainement, ont parlé en leur nom uniquement.

Il sera possible de se faire entendre à la séance publique d'information prévue le lundi 28 avril. Nous pourrons enfin discuter des impacts sur nos conditions de travail, au moment où la consultation arrivera à son terme et que le projet sera à peu près achevé…

Il en va de nos conditions de travail et de notre autonomie professionnelle, encore une fois!

Le SEOM déplore les lacunes majeures du processus de consultation et constate une fois encore que notre autonomie professionnelle est sérieusement attaquée. La CSMB propose un modèle de « *gouvernance collaborative* ». Faut-il comprendre que les directions *gouverneront* tandis que le personnel enseignant *collaborera*?

Nos comités et groupes de travail analysent actuellement le projet pour mettre en lumière les objectifs et les moyens ainsi que les risques qu'ils comportent au regard de nos conditions de travail et des valeurs que nous défendons. Il importe que nous proposions d'autres avenues qui tiennent compte de la réalité de nos classes.

Le sujet sera discuté en conseil libéré des personnes déléguées le 7 mai prochain. Vous serez aussi consultés sur cette question dans vos établissements entre les 8 et 20 mai.

Nous sommes grandement sollicités en ce début de négociation nationale. Il ne faut pas pour autant négliger la consultation éclair sur le plan stratégique. Son adoption en juin aura des impacts majeurs sur notre autonomie professionnelle, notre tâche et les prochaines conventions de gestion! Voyons-y!

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION POUR LA POPULATION SUR LE PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018 DE LA CSMB

Lundi 28 avril 2014 - 19 h
École Cavelier-de-LaSalle (auditorium)
9199, rue Centrale, LaSalle (Québec) H8R 2J9
Entrée : rue Angus

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent**, **Chantal Harvey** et **Isabelle Filiatrault**